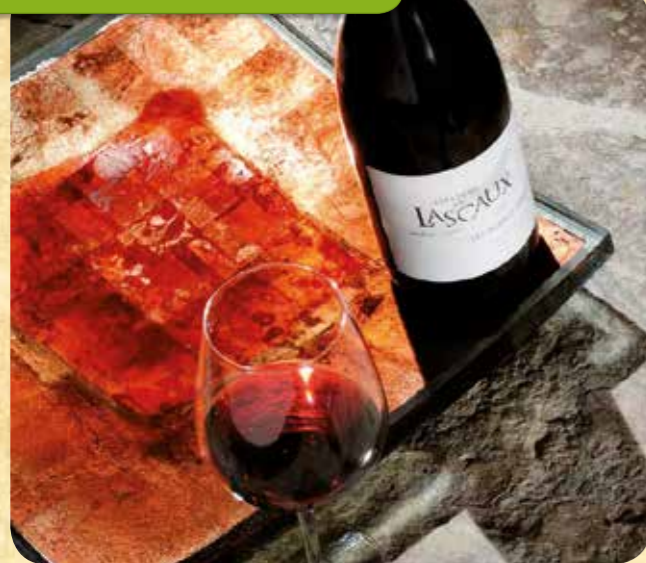


COMMERCIALISATION



RENDEMENT DES PRODUCTIONS

• 40 hl/ha en moyenne sur l'exploitation

PRODUCTION ANNUELLE

• 300 000 bouteilles par an ainsi que du bib et du vrac  
• 3000 à 3500 hl par an

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Cette année, la production a été répartie équitablement entre les deux principaux circuits de commercialisation : la France et à l'International (50/50).

En France, le vin est vendu en grande partie en bouteilles essentiellement aux cavistes, à des restaurants et plus rarement à des réseaux de distribution spécialisés comme Biocoop.

Jean-Benoît Cavalier et cinq autres viticulteurs de la Région sous appellation, ont mis en place une structure de commercialisation de leurs vins sur l'ensemble du territoire français, son nom : le Marché français.

Les vins d'Isabelle et de Jean-Benoît Cavalier se retrouvent dans plus d'une quinzaine de pays dont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, la Belgique, l'Allemagne... ces vins sont essentiellement vendus à des cavistes.

La Bio, c'est rentable ?

« Ah oui, la Bio est rentable. Les aides ne sont pas négligeables mais elles ne font pas tout. » Il y a tout un changement de pratiques et de techniques à mettre en place. « Par contre, on fait des économies sur d'autres choses comme les intrants. »



Crédit photo: Jean Benoît Cavalier - Fotolia  
emmaluc

Semaine de la Conversion Bio 2014



M A R S  
2014

AMBITION  
bi'eau

SEMAINE  
pour les  
alternatives  
aux  
pesticides  
20 au 30 mars



Château de Lascaux



L'agriculture biologique, une alternative pour protéger durablement la ressource en eau.

La DCE (Directive Cadre sur l'Eau) établit un cadre communautaire pour une politique de l'eau. Elle fixe une obligation de résultats, donc un bon état des masses d'eau, et notamment de l'eau potable, doit être atteint en 2015 ou au plus tard en 2021.

Ainsi le Programme De Mesures 2016-2021 qui sera mis en place par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée prévoira d'encourager, sur les Aires d'Alimentation de Captage reconnues comme prioritaires, des pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires, ainsi que la mise en place de pratiques pérennes dont l'agriculture bio.

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un levier explicite d'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Par sa démarche zéro pesticide et la mise en œuvre de pratiques alternatives et globales, l'agriculture biologique contribue à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur les territoires à enjeu eau.

De plus, grâce à la valorisation de la production certifiée bio au bout de 2 ou 3 ans, la conversion en AB d'une exploitation garantit « un retour sur investissement » à celui qui la pratique.

Captage du Fenouillet à Vacquières

Le Syndicat Mixte de l'Eau et Assainissement de la Région du Pic Saint-Loup (SMEA) assure la gestion de la ressource en eau sur le territoire de 25 communes, par délégation de la Communauté de communes. Il assure donc l'exploitation du captage du Fenouillet, destiné à l'alimentation en eau des communes de Vacquières, Sauteyrargues, Claret et Lauret (3 000 ha-

bitants). Le bassin d'alimentation du captage de 700 ha est à dominante viticole (16 viticulteurs en cave coopérative ou cave particulière exploitant 120 ha de vignes). Les agriculteurs du territoire se mobilisent depuis 2000 pour y préserver la ressource en eau. Trois exploitations du territoire sont notamment certifiées en AB soit près de 30 ha (25% des vignes et 20 % des exploitations du bassin versant).

FICHE D'IDENTITÉ



NOM : ISABELLE ET  
JEAN-BENOÎT CAVALIER

LIEU : CHÂTEAU DE LASCAUX

COMMUNE : VACQUIÈRES

DÉPARTEMENT : HÉRAULT

PARTICULARITÉ : BASSIN  
VERSANT DU FENOUILLET

Le vignoble du Château de Lascaux est un domaine familial depuis quatorze générations. Jean-Benoît Cavalier s'est installé en 1984 sur une vingtaine d'hectares. Le domaine n'est pas uniquement un vignoble, il englobe des paysages naturels, des parcours et des terres en rotation. Aujourd'hui, Isabelle et Jean-Benoît Cavalier pratiquent la viticulture biologique (certifiée en AB) sur près de 90 ha dont une partie en AOP Languedoc et une autre en IGP.



www.chateau-lascaux.com



Civam bio 34  
04 67 06 23 90  
www.bio34.com

Fiche réalisée par Claire Roquet

Sud & Bio

Maison des agriculteurs B - Mas de Saporta - CS 50023 - 34 875 LATTES cedex  
contact@sud-et-bio.com - Tél. 04 67 06 23 48 - Fax 04 67 06 23 49

www.sud-et-bio.com

FICHE TECHNIQUE

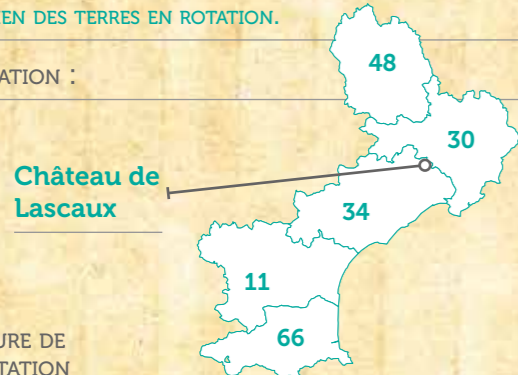
CLIMAT : MÉDITERRANÉEN FRAIS.  
PLUVIOMÉTRIE DE 900 À 1 000 MM / AN

PÉDOLOGIE : TROIS TYPES DE SOLS SE DISTINGUENT :  
MARNEUX, « GRAVETTE DE CORCONNE » (CAILLOUX  
ANGULEUX DE CALCAIRE ET ARGILE ROUGE) ET  
LIMONEUX-ARGILEUX OU LIMONEUX-SABLEUX.

DATES CLÉS :

- 1984 : INSTALLATION SUR LE DOMAINE FAMILIAL
- 1990 : PREMIÈRE VINIFICATION ET MISE EN BOUTEILLE SOUS L'AOP LANGUEDOC ET LANGUEDOC PIC SAINT LOUP
- 2006 : CONVERSION DE L'ENSEMBLE DES VIGNES EN AB
- 2013 : VINIFICATION DANS UNE NOUVELLE CAVE SUR LE DOMAINE
- 2014 : COLLABORATION AVEC UN ÉLEVEUR DE BOVINS ET OVINS AFIN D'APPORTER DE LA MATIÈRE ORGANIQUE ET FAVORISER L'ENTRETIEN DES TERRES EN ROTATION.

LOCALISATION :



STRUCTURE DE  
L'EXPLOITATION

● **SAU** : 85 ha de vigne dont 2/3 sous l'AOP Languedoc-Languedoc Pic Saint Loup et 1/3 sous IGP. 10 ha des terres sont en rotation (prairies ou cultures de céréales). 150 ha de garrigues.

● **Parcellaire** : Le domaine est réparti sur près de 240 hectares répartis autour du village de Vacquières. Cette répartition des terres offre des expositions, des types de sols et un environnement particulier à chaque parcelle. Jean-Benoît essaie au maximum d'orienter la plantation de ses vignes Nord-Sud. L'essentiel de leurs vignes est palissé mais quelques parcelles sont encore conduites en gobelet.

● **Encépagement** : Syrah 40,7 %, Grenache 12,8 %, Cabernet Sauvignon 7,8%, Mourvedre 5,6 %, Merlot 5,1 %  
Puis les cépages qui représentent moins de 5% de la surface en culture : Viognier, Cinsault, Rolle, Sauvignon, Marsanne, Roussanne, Grenache Blanc et Carignan. Ces différents cépages permettent de proposer une gamme variée aux consommateurs et surtout de réaliser les vins de l'AOP ou bien IGP. La densité de plantation est de 6 000 pieds par hectare pour les cépages destinés à l'AOP Languedoc alors qu'elle est de 5 000 pieds par hectare pour les cépages destinés à l'IGP. Ce choix n'est pas uniquement lié aux cépages mais bien à une meilleure utilisation du sol, avec un chargement moindre par pied et donc une meilleure qualité finale.

● **Main d'œuvre** : 4 personnes s'occupent de la gestion administrative et de la commercialisation. Isabelle Cavalier est chargée de l'administratif, de la logistique et de la commercialisation des produits sur la France, assistée d'une secrétaire. Il y a une commerciale sur le domaine et Jean-Benoît qui s'occupent de l'export. Au niveau des vignes, il y a six permanents et plusieurs saisonniers selon les travaux (taille, vendanges, ébourgeonnage...). A la cave, il y a trois personnes dont une œnologue et maître de chai, un caviste et un préparateur de commandes.



Pourquoi  
le choix de  
la BIO ?

Bien avant d'être certifié, Jean-Benoît Cavalier mettait en œuvre des pratiques d'entretien des sols et de traitements proches de celles pratiquées en AB. Les problématiques sur l'environnement, la qualité de l'eau et le sol l'ont conforté dans son changement de pratiques culturelles.

« Je disais que mes pratiques étaient bio donc c'était une cohérence avec mon discours de se convertir et ainsi d'être visible face aux consommateurs. »

## Les pratiques culturelles respectueuses des ressources eau et environnement

### Fertilisation

L'apport de fumier composté est l'élément principal de la bonne gestion des vignes et surtout des terres de l'exploitation viticole. Ce fumier provient des bergeries caprines de la région, il est récupéré puis composté sur le domaine et enfin incorporé chaque année aux parcelles avec des doses allant d'une tonne à deux tonnes par hectare (des étapes qui prennent du temps et qui coûtent en main d'œuvre et en équipement). Cette pratique est utilisée depuis plus de quinze ans, bien avant que les terres du domaine soient certifiées en AB. Du fumier en grain est parfois utilisé pour compléter l'apport annuel. Cet amendement a particulièrement amélioré la structure des sols en encourageant l'activité biologique des sols.

### Maîtrise de l'enherbement

L'enherbement est présent uniquement du mois d'août au mois de février. Il est maintenu pendant sept mois afin de ne pas laisser le sol nu en hiver et ainsi diminuer les risques d'érosion. Celui-ci permet aussi de favoriser le développement de l'activité biologique et il sera enfoui au printemps.

Entre mars et avril, au renouveau de la saison, Jean-Benoît Cavalier et son équipe réalisent différentes étapes du travail du sol qui enlève la surface enherbée afin de limiter la concurrence entre les vignes et l'inter-rang. Il y fait très attention car l'eau est plus rare à cette saison, les sols sont très filtrants (faible capacité de rétention) et la chaleur importante.



### Maîtrise des maladies et des ravageurs

**Mildiou** : « L'expérience du métier et aussi des lieux et des cépages » rendent la maîtrise des maladies et des ravageurs plus aisée. L'observation est le point clé, alliée avec la météo ils permettent d'anticiper l'arrivée de maladies telles que le mildiou et de traiter au cuivre rapidement (2,8 kg/ha/an de cuivre métal en moyenne).

**Oïdium** : deux traitements consécutifs de soufre sont systématiquement réalisés au stade 3-4 feuilles (peut varier selon les parcelles, les millésimes et du climat).

**Flavescence dorée** : 3 traitements sont obligatoires dans cette zone. Les traitements sont réalisés avec un insecticide naturel à base de pyrèthre (Pyrevert) autorisé en agriculture biologique.



### Protection et entretien des sols

Quant ils avaient une pratique conventionnelle, Isabelle et Jean-Benoît rencontraient très régulièrement des problèmes d'érosion, d'appauvrissement ou encore de ravinement avec leurs sols.

Depuis plusieurs années, ils réalisent un travail en profondeur du sol sans toutefois le retourner afin d'enfouir les amendements et la végétation de l'inter-rang à l'aide d'un griffon. La déchausseuse et l'intercep sont des outils utilisés chaque printemps et été de façon superficielle.

Ces pratiques associées aux apports de fumier composté et à l'enherbement ont fait disparaître les problèmes de sol jusqu'alors rencontrés, ainsi que la présence d'adventices gênantes comme l'érigéron.

### Prélèvements en eau

Sur l'exploitation, il possède un puits, un forage et l'accès à l'eau de la commune. Il n'irrigue pas ses vignes, l'eau est utilisée pour le fonctionnement de la cave.

L'ensemble des eaux récupérées par les fossés (tant celles du domaine que des voisins viticulteurs) s'écoule dans le Brestalou, affluent du Vidourle.

### Éléments de biodiversité fonctionnelle

L'ensemble des bordures des parcelles est laissé en friches (végétations spontanées) et entretenu par girobroyage. L'avantage pour Jean-Benoît Cavalier est de lutter contre l'érosion.

## Zoom sur LES PROJETS « EAU » DU TERRITOIRE

Sur le bassin versant du Fenouillet, ce sont essentiellement des viticulteurs qui sont présents.

Le domaine de Jean-Benoît se trouve en partie (environ 15 ha) sur la zone de protection du captage d'eau potable du Fenouillet.

Dès 1997, des dépassements de normes ont été observés notamment sur le captage dans la zone de Vacquières. Les dépassements portés sur une matière active, la triazine. A partir de cette date, un suivi du bassin versant de la zone de Vacquières a été mis en place. Suite à des études sur la qualité de l'eau et les inquiétudes sur sa potabilité devenant grandissantes, les agriculteurs de la zone se sont réunis pour mettre en place un programme permettant de réduire et de raisonner l'usage de produits phytosanitaires (dont les herbicides) qui contaminent l'eau dans la zone de captage. Un projet collectif a été mis en place dès 2000.

Aujourd'hui, aidés par la Chambre d'Agriculture presque tous les viticulteurs minimisent leurs impacts sur la qualité de l'eau en réduisant les intrants phytosanitaires, en modifiant leurs techniques de travail du sol (en favorisant l'enherbement par exemple) et aussi en maîtrisant davantage la manipulation et l'application des produits. Ceux qui adhèrent à ce plan d'action peuvent être éligibles aux aides des Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET). Les résultats sont très satisfaisants, « l'eau est potable, il y a très peu de traces de résidus ».